

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 04/12/2023
D2023121113

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Excusées : NOEL Simon donne pouvoir à PONCIN Emmanuel
Monsieur NEVORET Benoit a été élu secrétaire de séance.

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.



Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD

